

Point de vue

Binationalité : notre futur

Le Monde | 11.06.11 | 13h23 • Mis à jour le 11.06.11 | 19h03

*On nous dit que l'équipe de France est admirée parce qu'elle est black-blanc-beur. (...) En fait, aujourd'hui, elle est black-black-black, ce qui fait ricaner toute l'Europe." Voilà ce que déclarait le philosophe [Alain Finkielkraut](#) au quotidien israélien *Haaretz*, le 18 novembre 2005.*

Un demi-siècle après la décolonisation, dont l'une des conséquences a été l'installation permanente en France de ressortissants venus de l'ex-empire et l'adoption par ceux-ci de la nationalité française, force est de constater que la récente polémique autour de la présence de binationaux au sein de l'équipe de France de football emprunte encore ses termes à des logiques de domination.

Peu chaut, en effet, à nos dirigeants que des Français possèdent la nationalité norvégienne, comme c'est le cas d'[Eva Joly](#), candidate potentielle à l'élection présidentielle de 2012, et qui, si elle venait à être élue, disposerait du feu nucléaire. Mais l'admettrait-on d'un Franco-Algérien ? Le doute est permis, car c'est bien la binationalité d'anciens ressortissants de l'empire qui alimente un imaginaire dont on peut douter qu'il soit lui-même décolonisé.

La France, toutes sensibilités politiques confondues, ne parvient pas en effet à admettre son caractère fondamentalement postcolonial. Ainsi, après avoir longtemps magnifié notre empire, nous sommes entrés dans une phase d'amnésie, voire de déni, qui nous interdit de penser les conséquences de sa perte. Il est donc indispensable de s'interroger sur la manière dont pèsent aujourd'hui encore dans la société française les anciens rapports coloniaux.

C'est le cas pour les nouvelles formes de binationalité, qui font sens, tant sur le plan historique que sur celui de la proximité entre la société française et les sociétés anciennement colonisées. Certes, on ne dispose d'aucune statistique - du fait de la censure exercée par la législation française -, mais les données ne manquent pas qui mettent en lumière comment, dans l'espace public français, le lien colonial s'est reformulé d'une façon insolite.

Entre la politique de mise en place d'une barrière de sécurité, destinée à contenir l'immigration clandestine, et les mesures en faveur d'une "immigration choisie", le phénomène de la binationalité est-il en passe de devenir une sorte de code destiné à réguler les relations entre l'ancienne métropole et les sociétés autrefois dominées ? Voilà toute la question.

La décolonisation a, en effet, au milieu du XX^e siècle, conduit à l'émergence de nouveaux Etats impliquant la reconnaissance de nouvelles territorialités et de nouvelles nationalités. Or, en l'espace de moins d'un demi-siècle, l'Etat-nation, tel que les traditions européennes l'ont

produit, s'est trouvé confronté à des processus des identités de plus en plus détachées des territoires. La binationalité est l'un des marqueurs.

Les mobilités qui conduisent des flux migratoires vers la France (élites qualifiées, sans-papiers) peuvent donc tout à fait être attribuées aux soubresauts des nouveaux Etats indépendants. Une de leurs causes les plus déterminantes tient à l'échec de ces Etats-nations à construire et à conforter leur lien national. Les nouvelles modalités de la migration constituent autant de signes de la complexité de l'entreprise qui consiste à chercher à construire des identités sociales et nationales postcoloniales, à l'heure où le lien entre peuple, territoire et souveraineté légitime est en plein bouleversement du fait de la mondialisation.

Porteurs de nouvelles solidarités dépassant les frontières, les nouveaux acteurs de la migration procèdent de fait à des constructions identitaires qui outrepassent, transgressent, transcendent le cadre national et s'inscrivent dans un espace multipolaire. Un espace qui préfigure un ordre du monde où l'Etat-nation en viendrait à être remplacé par d'autres formes d'allégeance et d'identité.

En ce sens, ce que la binationalité souligne, c'est le caractère désormais mobile des appartenances et des identités. Le territoire, qui était l'un des socles de la construction des identités des acteurs collectifs et individuels, est devenu fluide, et l'Etat-nation est aspiré par une mondialisation qui ne sacralise plus les frontières. Pour le philosophe [Paul Virillo](#), la *"fin de la géographie"* signe la désuétude de la notion de frontière géophysique : *"Ailleurs commence ici et vice versa."*

Stigmatisation des politiques de régularisation des sans-papiers, expulsions massives, tentation d'une politique de quotas et maintenant remise en cause du droit de vote des binationaux apparaissent ainsi comme autant de mesures de rétorsion, en particulier à l'encontre des flux migratoires en provenance de l'ex-empire.

De telles stratégies minimisent indûment les apports, pourtant de plus en plus visibles en France, de l'immigration, toutes origines confondues. Seule l'intégration de l'épisode colonial dans les représentations collectives françaises fragilisées par la mondialisation permettrait de repenser la question de l'altérité, et, par là, celle de la construction nationale dans le cadre d'une République qui serait à même de reconnaître une forme de "diversité" de la société française susceptible de faire échapper les populations issues de l'empire à un statut d'éternelle infériorité. Il faut pour cela conjurer la hantise du communautarisme et d'un délitement du lien national. En toute hypothèse, l'infléchissement de ce lien s'impose dans le cadre de la construction européenne ; mais pas seulement dans cette perspective.

L'un des points sur lequel porte cet infléchissement est la place faite aux binationaux, ces Français singuliers tout à la fois porteurs de composantes identitaires françaises assumées et du poids de la mémoire coloniale. Le monde contemporain postnational, qui est aussi un monde postcolonial, impose ainsi que l'on repense les relations entre nationalité et territorialité.

La binationalité, tout en s'inscrivant dans le champ plus large des phénomènes migratoires, des identités collectives et des mobilités individuelles observées de par le monde, ne peut en effet s'entendre sans que l'on fasse référence au fait colonial.

Celle-ci, malgré les prudentes dénégations des Etats, reste porteuse d'effets de sens différés de l'époque coloniale. Nombre de signaux l'attestent. La revendication d'une filiation algérienne s'est ainsi donné libre cours à l'occasion du match France-Algérie du 6 octobre 2001, qui a vu de jeunes Français d'origine algérienne siffler *La Marseillaise* et brandir des drapeaux algériens au nom d'une "algérianité" controversée dans l'espace public français. Plus près de nous, on peut rappeler la violence des polémiques suscitées par la projection, lors du [Festival de Cannes](#) de 2010, du film *Hors-la-loi*, réalisé par [Rachid Bouchareb](#), un Franco-Algérien, et dont les acteurs principaux étaient soit franco-marocains (Jamel Debbouze et [Roschdy Zem](#)), soit franco-tunisien comme [Sami Bouajila](#). Leur tort ? Avoir voulu présenter un autre regard sur la guerre d'indépendance algérienne.

Ainsi, chaque événement lié à notre passé algérien est-il irrémédiablement décliné sur un mode passionnel. Le consensus n'est toujours pas fait autour des tabous de la décolonisation et de la perte de l'Algérie française.

Autant d'occasions manquées qui auraient pu permettre de prendre publiquement acte de la présence, au sein de la société française, de millions de Français issus des ex-colonies, et d'achever par cette unique voie le deuil de l'empire ainsi que la réconciliation des Français, d'où qu'ils viennent, autour de valeurs communes fondatrices d'une identité nouvelle et enrichie.

Il convient, à cet égard, de rappeler que, durant ses cent trente-deux ans de présence en Algérie, la France n'a jamais accepté d'octroyer la nationalité pleine et entière aux musulmans qui vivaient dans ses départements d'outre-Méditerranée. Or, depuis les accords d'Evian de 1962, qui mettent fin à la guerre d'Algérie, nos concitoyens issus de ce joyau de l'empire ont la latitude de jouir des mêmes droits que n'importe quel autre Français.

Aussi convient-il de cesser de poser la question de la place de l'islam dans les termes où elle l'est le plus souvent comme de la compatibilité de ses expressions avec les valeurs de la République. Au-delà d'une confusion dangereuse entre enjeux de politique internationale et intérieure, il y a là une réminiscence du passé colonial, notamment algérien, qui pourrait se révéler funeste pour notre cohésion nationale.

Quelles que soient les réponses apportées à ces questions, on ne pourra faire l'économie d'une réflexion sur les nouvelles modalités d'un "vivre-ensemble" qui donne toute sa place aux expressions publiques de la "diversité" de notre société assortie d'une notion de citoyenneté qui aura su prendre ses distances avec les valeurs de l'Etat-nation tel que nous l'avons hérité du XIX^e siècle.

[Séverine Labat](#) est l'auteure d'*Islamistes algériens : entre les urnes et le maquis* (Le Seuil, 1995), elle a également réalisé des documentaires dont *Mohammed VI, un roi à la croisée des chemins* en 2001. Coréalisatrice de *Vol AF8969 Alger-Paris, histoire secrète d'un détournement* en 2002 et d'*Algérie 1988-2000 : autopsie d'une tragédie* en 2003. Son dernier ouvrage s'intitule *La France réinventée : les nouveaux binationaux franco-algériens* (Publisud, 2010). Séverine Labat, politologue et chercheuse au CNRS-CADIS Article paru dans l'édition du 12.06.11